

[La couveuse d'entreprise](#)

[La coopérative d'activités](#)

[Le dispositif Booster](#)

[Le Starter Intensive](#)

[La transmission/cession d'entreprise ou de commerce](#)

La couveuse d'entreprise

Vous rêvez de créer votre activité, un projet qui vous tient à cœur ?

Le concrétiser vous fait peur car :

- vous ne maîtrisez pas ou peu les diverses facettes du statut d'indépendant

Autocréation d'emploi

Écrit par ADL

Lundi, 21 Septembre 2009 11:18 - Mis à jour Lundi, 05 Octobre 2009 09:08

- vous ne disposez pas de fonds propres

- vous estimez que les risques sont trop importants pour vos proches ou vous-même

Le système d'accompagnement à la création d'entreprise (couveuse) est fait pour vous. Ce dispositif promeut la création d'activités dans le Hainaut dans une perspective de développement économique local durable.

Pour qui ? Pour tout demandeur d'emploi inoccupé et porteur d'un projet d'activité marchande

Comment ?

Dans le cadre d'un contrat de formation professionnelle avec l'Onem, la Couveruse d'entreprise à l'essai vous permet de tester la viabilité de votre projet d'activité « grandeur nature » pendant 9 mois tout en continuant à percevoir vos allocations de chômage et autres avantages sociaux.

Elle vous garantit

- un coaching personnalisé

- une formation collective

- une aide financière au lancement (bourse de maximum 5000 €)

Autocréation d'emploi

Écrit par ADL

Lundi, 21 Septembre 2009 11:18 - Mis à jour Lundi, 05 Octobre 2009 09:08

- un soutien logistique et comptable

- une couverture juridique

Les conditions d'admission

- être domicilié dans le Hainaut

- être inscrit comme demandeur d'emploi inoccupé

- avoir accès à la profession si celle-ci est réglementée

- posséder le certificat de gestion ou s'engager à l'obtenir dans les trois mois après l'entrée en couveuse

- viser une activité d'indépendant à titre principal

- réaliser un dossier de candidature présentant votre projet. Celui-ci est disponible auprès de votre ADL. L'ADL vous exposera les diverses informations demandées et vous guidera dans la rédaction de votre projet.

Intéressé par ce dispositif ?

Prenez rendez-vous avec votre ADL

La coopérative d'activités

Vous avez un projet, des compétences, vous avez envie de créer votre emploi. La coopérative d'activités vous permet de tester en grandeur nature votre activité d'entreprise avant de vous lancer comme indépendant. En tant que candidat(e) entrepreneur (euse), vous conservez votre droit à vos revenus de départ (allocations de chômage ou revenu d'intégration) durant tout le processus d'accompagnement. Vous bénéficierez d'un accompagnement individuel sur mesure, en fonction de vos besoins, notamment en matière de commercialisation et de stratégie. Cet accompagnement est pris en charge par des professionnels. Des formations actives (en ateliers), un cadre juridique sur le plan de la gestion comptable, financière et fiscale sont prévus. En tant que salarié(e), l'entrepreneur (euse) que vous serez facturerez vos clients en bénéficiant du numéro d'entreprise de la coopérative (registre de commerce et de la TVA)

Pour qui ? Toute personne désireuse de se lancer comme indépendant

Le dispositif Booster

Quoi ? Dispositif d'aide aux créateurs d'activités pour structurer leur projet et le concrétiser

Pour qui ?

Pour les demandeurs d'emploi et les travailleurs qui ont un projet de création d'entreprise défini (indépendant ou en société) et qui souhaitent le concrétiser dans les 6 ou 12 mois qui suivent la

formation.

Financement du dispositif

Gratuit car ce dispositif est financé via l'utilisation de chèques – formation à la création d'entreprise. Les chèques ont une valeur faciale de 12.5 euros. 10 euros sont pris en charge par la Région Wallonne. Il vous est demandé de commander environ 150 chèques à 2.5 euros, soit pour un montant total de 375 euros. Ce montant vous sera remboursé par les partenaires fondateurs du dispositif lorsque les chèques auront été remis à la coordinatrice régionale en charge de la formation dans votre région.

De plus, si vous êtes demandeur d'emploi, vous avez la possibilité de signer un contrat de formation professionnelle avec le Forem. Par ce contrat, vous vous engagez à suivre l'entièreté de la formation et d'être présent à l'ensemble des séminaires. En contrepartie, vous recevez 1 euro brut par heure de formation, une intervention dans les frais de déplacement et de garde d'enfants.

Intérêts

- validation de votre projet
- finalisation de votre business plan
- développement de votre activité
- accompagnement post-création : les risques de mortalité des entreprises se situent entre le 3ème et la 4ème année. C'est pourquoi un accompagnement post création est proposé.

Après la formation, Booster vous accompagne donc pendant 4 ans.

Cet accompagnement est articulé autour de 3 axes visant à alimenter le créateur en expériences et en complément de formations utiles.

- Le réseau de créateurs vous permettra d'échanger vos expériences et d'obtenir un soutien entre ses membres

Autocréation d'emploi

Écrit par ADL

Lundi, 21 Septembre 2009 11:18 - Mis à jour Lundi, 05 Octobre 2009 09:08

- Vous aurez la possibilité d'effectuer un diagnostic en ligne annuel d'analyse de risques et d'opportunités afin de faire le point sur l'évolution de votre business

- Enfin, selon vos besoins, des conseils et une formation continue vous seront proposés.

PROCHAINES SEANCES D'INFORMATIONS :

<http://www.dispositifbooster.be/FR/AGENDA/index.php?id=6>

Starter Intensive

Vous êtes indépendant à titre complémentaire et vous hésitez à vous établir comme indépendant à titre principal ? Vous êtes à la recherche d'un post accompagnement création pendant les trois 1eres années (mise en place d'un tableau de bord, audit juridique...)

Vous vous sentez concerné ? Contactez votre ADL pour un rendez-vous. Au cours de l'entretien, l'ADL vous donnera les informations nécessaires, prendra note de vos interrogations et vous mettra en contact avec le partenaire adéquat.

Transmission / reprise d'entreprise ou de commerce

Vous songez à reprendre une activité existante ? Votre ADL fera le relais auprès des organismes spécialisés dans cette matière.

Autocréation d'emploi

Écrit par ADL

Lundi, 21 Septembre 2009 11:18 - Mis à jour Lundi, 05 Octobre 2009 09:08
